

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL du
14 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mai à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de LES CHAMPS GERAUX, était assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Mme Sandrine JUHEL, Maire.

Présents : Sandrine JUHEL, Denis GOUPIL, Isabelle RICHEUX, Caroline HAYCOX, Frédéric PERON, Frédéric BEAUCHAMP, Brigitte PETITPAS, Christophe PACE, Virginie HENNOTE, Anne THIBAUT, Marie MALLET, Cédric GORIN

Absents excusés : Pascal L'HERMITTE, Céline BUCAILLE

Pouvoir :

Secrétaire de séance : Isabelle RICHEUX

Nombre de conseillers : en exercice : 14 présents : 12 votants : 12

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Mme le Maire soumet, à l'approbation du conseil municipal, le procès-verbal de la séance du 09 avril 2024.

Décision : M. Frédéric PERON, étant absent lors du conseil municipal d'avril, ne prend pas part au vote.

N'ayant pas de remarque particulière, l'assemblée délibérante adopte, avec 11 voix, le procès-verbal de la séance du 09 avril 2024.

➤ **1 : PERSONNEL**

- Pas de dossier en cours

➤ **2 : FINANCES**

a) : Achat d'une tondeuse

Rapporteur : Denis GOUPIL

Mme le Maire présente au conseil municipal les devis pour équiper les services techniques d'un tracteur tondeuse, faisant suite aux démonstrations par les fournisseurs.

Pour mémoire : ce matériel fait partie du projet « Équipements communaux » dont une demande de subvention a été faite auprès de Dinan Agglomération au titre du fonds de concours

Fournisseur	HT	TVA	TTC	
Jardiman (Dinan-Quévert)	23 369.48€	4 673.90€	28 043.38€	Diesel HUSQVARNA P525DX Moteur Kubota D1105

				Cylindrée de 1 123cm Réservoir de 25L Accessoires HUSQVARNA + kit support route, phare, plaque, gyrophare, boîtier de contrôle, decal kit, écran couleur carter de coupe 4.5mm largeur de coupe de 155cm carte grise
ESPACE EMERAUDE	23 450.00€	4 690.00€	28 140.00€	PRO FERRIS ISX3300 Essence 40CV Plateau coupe 155cm Manettes supérieures Relevage hydraulique, gardes boues arrières, carte grise, roues avant traitées increvables, roues arrières TERRA trac, siège suspendu avec accoudoir + Prévoir cuve à essence

Décision :

Avec 11 voix pour et une voix contre (Frédéric PERON), l'assemblée délibérante valide le devis de Jardiman d'un montant de 28 043.38€ TTC, en section d'investissement, OP 238, article 2157 et autorise Mme le Maire à signer les documents s'y rapportant.

b) : Accompagnement du CDG à la rédaction du règlement intérieur du cimetière

Rapporteur : Sandrine JUHEL

Mme le Maire informe le conseil municipal avoir sollicité le Centre de Gestion des Côtes d'Armor pour l'établissement d'un devis pour l'accompagnement à la rédaction du règlement intérieur du cimetière.

Le devis s'établit comme suit :

- Étude du règlement intérieur actuel
- Apports réglementaires et présentation en mairie
- Rédaction définitive du règlement intérieur

Soit une durée d'intervention d'environ 10h00 soit 550.00€

Décision :

Après en avoir délibéré, les élus souhaitent étudier ce dossier en commission sans l'accompagnement du CDG22.

➤ 3 : BÂTIMENTS COMMUNAUX

a) : Achat d'une cuve de stockage d'eau

Rapporteur : Denis GOUPIL

Mme le Maire présente au conseil municipal les différents devis reçus pour équiper les services techniques d'une cuve à eau verticale qui permettra une économie d'eau pour l'arrosage du cimetière, de la commune et lors du passage mensuel de la balayeuse pour le nettoyage des rues.

Pour mémoire : ce matériel fait partie du projet « Équipements communaux » dont une demande de subvention a été faite auprès de Dinan Agglomération au titre du fonds de concours

Fournisseur	HT	TVA	TTC	
H-TUBE de Bretagne (Rennes)	2 836.18€	567.24€	3 403.42€	Cuve verticale de 5M ³ avec surpresseur
AGRI-EVRAN (Evran)	3 366.90€	673.38€	4 040.28€	Cuve verticale de 10M ³ avec surpresseur (réservoir de 50L)
H-TUBE de Bretagne (Rennes)	7 811.01€	1 562.20€	9 373.21€	Cuve verticale de 10M ³ avec surpresseur (réservoir de 100L)
FRANS BON-HOMME (Dinan)	3 965.95€	793.19€	4 759.14€	Cuve verticale de 10M ³ avec pompe

Décision :

A l'unanimité, l'assemblée délibérante valide le devis de H-TUBE de Bretagne d'un montant de 3 403.42€ TTC, en section d'investissement, OP 238, article 2188 et autorise Mme le Maire à signer les documents s'y rapportant.

b) : Achat d'un nettoyeur haute pression

Rapporteur : Denis GOUPIL

Mme la Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'équiper les services techniques d'un nettoyeur haute pression.

Fournisseur	HT	TVA	TTC	
Jardiman (Dinan -Quévert)	1 471.00€	294.20€	1 765.20€	KRANZZLE 2160 DST Pression : 160 bars Débit : 11L/min avec cloche inox
AGRI-EVRAN (Evran)	1 716.00€	343.20€	2 059.20€	KRANZZLE K2160 TST + RB Pression : 140 bars Débit : 10L min avec cloche inox

Décision :

A l'unanimité, l'assemblée délibérante valide le devis de JARDIMAN d'un montant de 1 765.20€ TTC, en section d'investissement, OP 238, article 2188 et autorise Mme le Maire à signer les documents s'y rapportant.

b) : Échelle à crinoline

Rapporteur : Denis GOUPIL

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'il est important d'équiper le bâtiment scolaire d'une échelle à crinoline pour permettre aux agents de pouvoir nettoyer les gouttières en toute sécurité.

Fournisseur	HT	TVA	TTC	
ATTILA (Rennes)	8 426.14€	1 685.23€	10 111.37€	Préparation chantier + EPI + camion nacelle VL + création échelle crinoline + création garde-corps + repli chantier + gestion déchets <i>Option : fourniture et pose de 2 échelles d'accès : 2 767.90€ HT</i> <i>Nettoyage de façade : 679.95€ HT</i>
SARL ANTI-CHUTE Solutions (Loudéac)	6 752.00€	1 350.40€	8 102.40€	Nacelle VL + création échelle crinoline + création garde-corps + repli chantier + gestion déchets

Décision :

A l'unanimité, l'assemblée délibérante valide le devis de SARL ANTI CHUTES Solutions d'un montant de 8 102.40€ TTC, en section d'investissement, OP 244, article 2181 et autorise Mme le Maire à signer les documents s'y rapportant.

➤ 4 : Ecole

a) : APE : Demande de participation 2^{ème} facture sortie voile 2023-2024

Rapporteur : Sandrine JUHEL

L'APE sollicite une participation financière de la part de la commune pour la sortie voile du mois d'avril 2024, à laquelle les enfants de la classe de CE1/CE2 ont participé.

Cette activité voile a eu lieu du 15 au 19 avril 2024 au Centre Nautique de Bétineuc.

Le coût de cette activité s'élève à 1 422.00€ et est réparti à part égales entre les parents, l'APE et la commune.

A ce titre, il est demandé à l'assemblée délibérante de valider la prise en charge de 474.00€ au titre des sorties scolaires et de rembourser l'APE sur présentation de justificatifs.

Décision :

Mme Anne THIBAUT, étant personnellement intéressée, ne prend pas part au vote.

Avec 11 voix, l'assemblée délibérante valide la prise en charge de 1 422.00€ au titre des sorties scolaires et le remboursement à l'APE sur présentation de justificatifs.

➤ 5 : Divers

a) : Mutualisation des missions argent de poche

Rapporteur : Sandrine JUHEL

La mairie de Saint-André-des-Eaux propose à la commune de renouveler la mutualisation des missions Argent de Poche pour cet été en partenariat avec l'Office des Sports et de Loisirs du Pays d'Evran.

Les missions se dérouleront au sein de la base nautique de Bétineuc du 08 juillet au 16 août 2024.

Les modalités de mise en œuvre ne changent pas.

La mairie de Saint-André-des-Eaux organisera la mise en place et, en concertation avec l'OSLPE, le planning des missions.

L'indemnisation des jeunes sera faite directement par la mairie de St André-des-Eaux qui, après le bilan de l'opération, facturera aux communes concernées, subvention de la CAF déduite, le coût des missions argent de poche.

Décision :

A l'unanimité, l'assemblée délibérante souhaite renouveler la mutualisation des missions argent de poche avec la commune de Saint-André-des-Eaux et l'OSLPE.

b) : Point voirie communautaire 2024

Rapporteur : Denis GOUPIL

Des modifications ont été apportées au plan voirie communautaire 2024.

- Réfection totale des routes de la Coudre et de la Daviais (refacturation du curage à Dinan Agglomération) + les routes de la Chesnaie et du Petit Beau Chêne.
- La route de Couamihac, au niveau de la carrosserie, étant très dégradée, elle sera refaite avec un nouveau système de couche, qui prolongera sa durée de vie d'environ 10 à 15 ans.

Contact a été pris avec l'entreprise ayant réalisé les travaux aux Landelles pour une remise en état de la route (curage des fossés et accotement) à la suite des travaux sur l'exploitation jouxtant cette route.

c) : Mutuelle santé communale

Rapporteur : Sandrine JUHEL

- Mme le Maire informe le conseil municipal qu'elle a rencontré les sociétés GROUPAMA et AXA dans le cadre d'un partenariat pour une mutuelle santé communale.
L'objectif est de pouvoir proposer aux habitants de la commune, une mutuelle à prix attractif.
Mme le Maire demande au conseil municipal s'il souhaite une présentation par ces organismes lors d'une réunion.
Mme le Maire souhaite également proposer des réunions d'informations aux administrés.
- M. Frédéric PERON intervient en précisant que le but de ces entreprises est de vendre la gamme de leurs produits. Il préférerait un partenariat avec une entreprise qui ne vend que de la mutuelle communale. Certaines de ces mutuelles communales ont déjà un partenariat avec des communes bretonnes.
M. PERON propose de prendre contact avec des mutuelles communales et d'y associer d'autres communes du secteur à ce partenariat.
- M. Frédéric BEAUCHAMP s'interroge sur les risques de dérives (ventes de contrats, tarifs...), sur la résiliation du partenariat en cas d'abus.

➤ **6 : Intercommunalité : informations diverses**

Rapporteur : Isabelle RICHEUX

Lors du dernier conseil communautaire, la demande d'attribution du fonds de concours a été votée favorablement.

➤ **7 : Questions diverses :**

- Food Truck « Chez Mina » : la propriétaire du food truck « Chez Mina », proposant des burgers frites et desserts maisons, a demandé la possibilité d'un emplacement le lundi ou le jeudi soir. Les élus y répondent favorablement en lui proposant un emplacement le jeudi soir.

- Adressage data gouv : Mme le Maire informe le conseil municipal de l'obligation pour les communes de réaliser l'adressage qui alimente la BAN (Base Adresse Nationale) au plus tard le 01 juin 2024. Un devis a été réalisé avec la société Nominescence qui commencerait sa prestation courant de l'été pour la terminer en début d'année prochaine.

- La Centrale Villageoise : M. Frédéric BEAUCHAMP a rencontré M. Jean-Pierre THOMAS pour échanger sur le projet de panneaux photovoltaïques sur le terrain de boules. La surface des panneaux serait d'environ 1 000m² et représenterait un coût d'environ 200 000€ pour la pose des panneaux. La commune devrait prendre, quant à elle, le coût du bâtiment à sa charge. Le contrat avec la centrale villageoise serait de 20 ans avant un retour à la commune pour environ une quinzaine d'années (durée de vie des panneaux). M. Frédéric BEAUCHAMP propose de continuer à réfléchir sur ce projet en programmant des réunions (étude de faisabilité, devis...)

- Logements sociaux : Lors de la dernière rencontre entre la commune, Dinan Agglomération, l'EPF, Néotoa et Maisons Demeurance, il a été acté que le projet des logements neufs était bien validé. Le bornage des ces parcelles aura lieu début pour pouvoir procéder à la rétrocession entre l'EPF et la commune. La maison MESNAGE présente un déficit de 145 000€ si elle est réhabilitée en logements. Différentes possibilités s'offrent à la commune : réhabilitation, démolition + construction, revente

- Fête du village : Mme le Maire et Mme Isabelle RICHEUX présentent le futur flyer pour le 08 juin 2024 avec toutes les activités prévues ce jour-là. Un mail sera envoyé aux associations après le conseil municipal de ce soir. Mme le Maire présente un devis pour la fresque murale qui pourra être revu à la baisse. Les élus soulignent que l'endroit prévu n'est pas forcément visible par tous.

M. Frédéric PERON quitte la séance du conseil municipal à 22h58

Les élus échangent sur la sécurisation du bourg (feux tricolores sur la départementale, fermeture de la départementale au niveau de la stèle, présence humaine ou non aux points de fermeture de la commune, barrières, déviations...)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée close à 23h32

